

COMMUNE DE MOYE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 DECEMBRE 2020

Présents : BESSON Guillaume, BOUVIER Serge, CANAL Céline, CHATEL Bernard, GOURY Elodie, JOB Anthony, PERRET Carine, POËNCET Luce, MAISON Julien, VIBERT Martine
Absents/excusés: AIGON Chloé (pouvoir à Luce POËNCET), BAILLARGEAT Marc (pouvoir à Elodie GOURY), SICLUSAN Mihaela, (pouvoir à Céline CANAL), ROBICHON LIEVOIS Françoise, PERRISSOUD Jean-Laurent
Secrétaire : GOURY Elodie

1) Validation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 20/10/2020

2) Finance Décision modificative budgétaire : ajout de crédit en section de fonctionnement

Madame le Maire indique que dans le budget de fonctionnement 2020, il apparaît nécessaire de procéder à une décision modificative budgétaire.

La loi Engagement et Proximité datant de décembre 2019 a revalorisé les indemnités des élus (maire et adjoints au maire) ces nouvelles indemnités sont versées aux élus depuis le mois de mai 2019 date d'installation du nouveau conseil municipal.

Il advient donc de procéder à la modification budgétaire suivante

Abondement du compte 6531 Indemnité des élus pour 6000 € par compensation du compte 6419 Remboursement rémunération personnel 6000 €.

→ Le Conseil valide à l'unanimité cette décision modificative budgétaire.

3) Finance Décision modificative budgétaire : ajout de crédit en section d'investissement

Madame Le Maire présente que dans le budget d'investissement, il apparaît nécessaire de procéder à une décision modificative budgétaire.

Un pétitionnaire a procédé au paiement d'une partie de la taxe d'aménagement, ce projet d'urbanisme ayant été annulé, la commune se doit de procéder au remboursement de cette taxe d'aménagement.

Pour cela il convient de procéder à l'écriture comptable suivante :

Abondement du compte 10226 Taxe d'aménagement pour 2189.29 € par compensation du compte 2315 Immobilisations en cours installation techniques 2189.29 €.

→ Le Conseil valide à l'unanimité cette décision modificative budgétaire.

4) Ressources humaines : régime d'astreinte de déneigement du personnel technique

Madame Le Maire signale que la délibération prise en 2012 concernant la mise en place d'une indemnité d'astreinte de déneigement était mal rédigée, et donnait lieu à une ambiguïté, la trésorerie venant de le signaler. Il revient au conseil municipal de se prononcer à nouveau sur ce régime d'astreinte.

Il est rappelé au conseil municipal que les trois agents municipaux en charge des services techniques sont susceptibles d'être en charge du déneigement et alors soumis à un régime d'astreinte pendant la période hivernale.

Madame Le Maire propose donc la nouvelle délibération :

Durant la période du 3^{ème} lundi de novembre de l'année N au 2^{ème} dimanche de mars de l'année n+1 soit pour la période hivernale 2020-2021 du 16 novembre au 14 mars 2021

Décide de rémunérer ladite période par une indemnité d'astreinte de 159.20EUR, par semaine complète effectuée (du lundi au dimanche) que l'indemnité sera réglée le mois suivant la réalisation de la semaine complète.

→ Après échanges et débats, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition

5) Divers : sécurité routière

Madame le Maire et Luce POËNCET référente sécurité routière ont rencontré des habitants pour évoquer des problèmes de sécurité routière. Des aménagements vont être proposés à la commission voirie.

De plus, l'ensemble des conseillers municipaux fait part des remarques de nombreux habitants à propos de la vitesse excessive constatée sur toutes les routes traversant la commune. Madame le Maire va se rapprocher de la gendarmerie pour demander des contrôles de vitesse.

6) Point des commissions

- Finances : les demandes de subventions au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) auprès des services de l'état doivent être déposées avant le 15 Janvier 2021.
- Intercommunalité : Présentation des rapports 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de valorisation des déchets, du service public d'eau potable, du service public d'assainissement collectif et non collectif
- CCAS : la distribution des 150 paniers gourmands auprès des aînés s'est déroulée début décembre, démarche très appréciée par les personnes concernées

Séance levée à 23h00.

Le Maire de Moye

Martine VIBERT

